

PROJET ETABLISSEMENT

2014 – 2017

**LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE
LA COLETTE**
**Résidence Sainte Catherine Tour A
83000 TOULON**

INTRODUCTION

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la république du 08 juillet 2013 doit développer les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive en vue de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités.

Il doit permettre également :

- Dans le cadre du nouvel enseignement moral et civique que chaque enseignant puisse faire connaître, éprouver et pratiquer à tous les élèves les valeurs de la République.
- Recevoir des savoirs disciplinaires indispensables à toute formation scolaire et qui soutiendront l'intégration dans la vie professionnelle.

Enfin, il doit exprimer « une volonté locale qui doit aussi garantir la mise en œuvre et le respect d'orientations définies par les autorités de l'Education nationale ». En conclusion, « le projet d'établissement donne une cohérence aux activités de l'établissement et organise ses relations avec son environnement ».

Notre projet d'établissement se veut le témoin de notre réflexion didactique et pédagogique. A partir du constat de nos conditions de vie dans l'établissement, nous permettant de lister un certain nombre de problèmes, d'incohérences mais aussi de facilités, caractérisant nos conditions d'enseignement, nous avons défini nos objectifs éducatifs et pédagogiques à partir des orientations des textes officiels et de notre établissement de tutelle. Nous proposons, des moyens possibles permettant d'atteindre ces objectifs. Enfin, des fiches d'évaluation permettront d'évaluer le niveau de compétences acquises par les élèves et l'efficacité de notre intervention.

1- CONSTAT

1-1 Caractéristiques de l'établissement

Le lycée professionnel privé La Colette est un établissement privé sous contrat d'association situé en zone urbaine dans les quartiers Est de Toulon. Il s'étend sur tout le rez-de-chaussée d'une tour d'habitation de la résidence Sainte Catherine. De ce fait, il est impératif que nous apprenions à nos élèves à vivre en bonne harmonie au sein d'une résidence, en respectant autrui.

Cet établissement fut créé à l'origine par l'Armée et reste rattaché à l'IGeSA dont le projet principal est l'accompagnement social des personnels dépendants de l'armée. Les enfants de "ressortissants" sont donc prioritaires dans les inscriptions.

C'est un établissement unique au sein de l'IGeSA, qui a par ailleurs vocation à encadrer les activités périscolaires des enfants de ressortissants.

Notre établissement est à taille humaine (132 élèves), et dispose d'une équipe réduite permettant un suivi personnalisé des élèves :

- 1 Directeur
- 1 Directeur Adjoint
- 14 Professeurs
- 2 postes : ATS (assistant technique de scolarité)
- 1 psychologue scolaire à temps partiel
- 1 poste ATG (assistant technique de gestion)
- 2 employés de collectivité

1-2 Constat matériel

Les horaires d'enseignement sont regroupés de façon à permettre aux élèves venant de loin de rentrer chez eux dans les meilleures conditions.

La superficie restreinte de l'établissement (780 m²), peut être à la fois un avantage (surveillance) et un inconvénient (organisation des cours) : une très petite cour, pas de plateau d'EPS, pas de CDI, d'infirmerie, de salle de permanence, mais des salles dédiées (informatique, cuisine, puériculture, sciences) relativement bien équipées.

1-3 La population scolaire

Depuis la rentrée 2013/2014, l'établissement a mis en place un dispositif ULIS (unité locale d'insertion scolaire). Il permet une prise en charge individuelle des élèves présentant des troubles divers.

Notre recrutement est également très diversifié certains élèves ont un vrai projet professionnel, d'autres sont en échec scolaire lourd. Une faible proportion de parents s'investit dans le suivi scolaire.

Certains élèves ne bénéficient pas d'un contexte familial très facile : famille monoparentale, enfants en souffrance...

Notre vigilance doit donc être particulière quant à l'accompagnement de ces enfants. Il nous paraît aussi nécessaire de ne pas laisser sortir du système scolaire sans un minimum de compétences.

1-4 Description des classes

- ✓ Le Lycée compte 1 classe de troisième Prépa Pro.

La classe est essentiellement constituée d'élèves ayant rencontré des difficultés au cours de leur cursus « traditionnel ». Ils ont pour la plupart un an de retard. Certains élèves sont parfois en conflit avec l'institution ou l'autorité en général. Ils doivent apprendre à respecter les règles mises en place dans l'établissement. En pleine période d'adolescence, ils souhaitent s'affirmer dans le groupe classe en se plaçant en opposition par rapport aux représentants de l'institution.

Notre rôle est de les amener à une orientation réussie et à une insertion dans un cadre de vie sociale.

- ✓ 2 sections de lycée professionnel :
 - CAP Petite Enfance en deux ans
 - CAP APR réservé en deux ans (ouverture pour septembre 2014)

Dans les classes de CAP, le recrutement est très varié : des élèves motivés qui ont choisi de se spécialiser, mais aussi des élèves en recherche d'un "point de chute" après une orientation par défaut ou une réorientation.

Nous avons de plus des élèves accédant directement à la deuxième année de CAP suite à une réorientation après un échec en lycée général ou professionnel.

Le public est donc très hétérogène et l'équipe enseignante doit veiller à utiliser cette hétérogénéité comme une richesse. Notre rôle est de veiller à un apprentissage dans l'esprit de la profession choisie, et éventuellement de guider ceux qui sont là par défaut vers une orientation positive.

Un dispositif ULIS accueillant des jeunes reconnus MDPH (Maison Départementale des personnes handicapées) leur offre un cadre adapté.

2- OBJECTIFS

2-1 Nos enjeux

- ✓ Apporter des réponses éducatives et psychologique sur mesure aux problématiques de chacun dans les domaines de l'éducation et de la scolarité :
- ✓ Etre un établissement attractif pour les parents en montrant notre spécificité.

2-2 Les textes officiels relatifs aux classes de collège

Le Projet académique

1. **diminuer les sorties sans qualification** : 8,5% des élèves sortent du système scolaire (après le collège) sans diplôme ;
2. **améliorer le niveau des sortants**, les taux d'accès au baccalauréat étant insuffisants ;
3. **améliorer l'insertion des jeunes dans la vie active** : cela passe par un **ajustement de la carte scolaire**, créant des pôles territoriaux et complémentaires de compétences pour construire des parcours ; cela passe aussi par un travail en profondeur visant à **améliorer les modalités de l'information et de l'orientation, autour d'un grand service d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle.**

La 3^{ème} Prépa Pro

(B.O. n°31 du 1^{er} septembre 2011 « classe de 3^{ème} préparatoire aux formations professionnelles ») apporter une connaissance du monde professionnel par une approche des métiers et de l'environnement économique et social

- Permettre aux élèves de se remobilise autour d'un projet de formation
- Viser la maîtrise du solde commun au palier
- Présenter le DNB éventuellement le CFG

Le Socle Commun des connaissances et des compétences

(Décret du 11 juillet 2006 « Le socle commun des connaissances et des compétences »)

Sa volonté est de « donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant des ponts indispensables entre les disciplines et les programmes. Il détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire. » Ce texte vise l'acquisition de sept compétences essentielles :

- la maîtrise de la langue française
- la pratique d'une langue vivante étrangère
- les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- la culture humaniste
- les compétences sociales et civiques (vivre en société et se préparer à sa vie de citoyen)

L'histoire des arts (circulaire n° 2011-189 du 3-11-2011)

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves. C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique.

Objectifs :

Cet enseignement a pour objectif d'offrir à tous les élèves :

- des occasions de découvrir directement et personnellement des œuvres de référence relevant de différents domaines artistiques, de différentes époques et civilisations ;
- la capacité de poser sur ces œuvres, grâce à la familiarité acquise avec elles, un regard plus averti et plus sensible ;
- la possibilité d'acquérir ainsi une culture personnelle à valeur universelle ;
- les moyens de s'informer sur les métiers liés aux domaines des arts et de la culture.

Le B2i (BOEN n°42 du 16 novembre 2006)

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) font désormais partie du paysage économique, social, culturel et éducatif. Elles sont largement utilisées tout au long de la vie professionnelle et privée. Il appartient à l'école de faire acquérir, par chaque élève, les compétences lui permettant d'utiliser de façon réfléchie et efficace ces technologies et de contribuer à former ainsi des citoyens autonomes, responsables, doués d'esprit critique.

D'ailleurs, la « maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » est l'un des sept piliers du socle commun de connaissances et de compétences défini par le [décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006](#).

Le B2i atteste l'acquisition d'un ensemble de compétences développées par les élèves ou les apprentis, tout au long de leur cursus, à l'école, au collège, dans les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels, les centres de formation d'apprentis (CFA) et les sections d'apprentissage (SA) gérés par des établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (<http://eduscol.education.fr/D0067/cecrl.htm>)

Le **cadre** est un outil conçu pour répondre à l'objectif général du Conseil de l'Europe qui est de " parvenir à une plus grande unité parmi ses membres " et d'atteindre ce but par l'" adoption d'une démarche commune dans le domaine culturel ". L'objectif est d'abord politique : asseoir la stabilité européenne en luttant contre " la xénophobie " et veiller au bon fonctionnement de la démocratie. Les langues et les cultures peuvent y contribuer par une meilleure connaissance des autres.

2-3 Les textes officiels relatifs aux classes de lycée

Le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise et ses métiers afin de faire acquérir des compétences et des connaissances générales et professionnelles, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. L'enseignement dispensé poursuit deux finalités, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. En fonction du diplôme préparé, l'une des finalités est prioritaire.

2-4 Finalités et objectifs du Lycée Professionnel Privé La Colette

- Faire que l'élève se sente rassuré et dans une ambiance de travail au sein du lycée
 - ▶ Faciliter l'intégration de chaque élève
 - ▶ Réagir rapidement aux problèmes des élèves (psychologique, disciplinaire...)
 - ▶ Donner du sens et de l'intérêt aux enseignements
 - ▶ Redonner confiance en soi à chaque élève
 - ▶ Développer une politique d'éducation à la santé (addictions, contraception, respect de son corps)
 - ▶ Apporter une réponse à une problématique éducative, familiale et psychologique
- Favoriser la réussite scolaire et donner à tous un socle commun
 - ▶ Développer une orientation positive
 - ▶ Aider à la construction d'un Socle Commun de Connaissances et de Compétences
 - ▶ Faire acquérir les compétences nécessaires à la réussite du Diplôme National du Brevet
 - ▶ Faire acquérir les compétences nécessaires à la réussite du Certificat D'aptitude Professionnel
- Développer la professionnalisation et l'insertion professionnelle
 - ▶ Préparer au monde du travail
 - ▶ Renforcer l'éducation à la citoyenneté
 - ▶ Apprendre le respect de la hiérarchie
 - ▶ Apprendre la ponctualité et l'assiduité
 - ▶ Apprendre à porter une tenue adaptée à l'activité pratiquée
 - ▶ Apprendre à travailler en groupe
 - ▶ Apprendre à utiliser un vocabulaire correct
 - ▶ Apprendre à gérer une situation inhabituelle
- Ouvrir le lycée vers l'extérieur et le rendre attractif
 - ▶ Ouvrir à la culture
 - ▶ Faire connaître le lycée dans le bassin local

- ▶ Développer une certaine spécificité
- Accueillir les élèves en difficulté scolaire
 - ▶ Accueillir tout type de difficulté
 - ▶ Prendre en compte le trouble spécifique de chacun
 - ▶ Personnaliser les orientations